

COMMUNE DE POURNOY LA CHETIVE
DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance Ordinaire du 23 mai 2023 n°03/2023

Convocation du 11 mai 2023

Le vingt-trois mai deux mille vingt-trois, à dix-huit heures zéro minutes les membres du Conseil Municipal de la Commune de POURNOY-LA-CHÉTIVE, se sont réunis à la mairie de Pournoy-La-Chétive sur convocation qui leur a été adressée par Le Maire sortant, Madame Martine MICHEL, conformément aux articles L.2121-7, L.2121-10 et L.2121-11 du Code Général des Collectivités Territoriales.

Présents :		
M. MICHEL	S. GUILLI	J. WERBENEC
S. MAURICE	M. MERLIER	M. DEBRIN
F. DALMARD	N. GUERARD	N. GENGENBACHER
D. FERRI		
Absents excusés Procurations :		
E. DA SILVA a donné procuration à M. MICHEL		
T. KLEIN a donné procuration à F. DALMARD		
T. WINGERT-DESUERT a donné procuration à S. MAURICE		
D. GLEZER a donné procuration à D. FERRI		
S. MICHELAND a donné procuration à N. GENGENBACHER		
Absents :		

Secrétaire de séance : Lauriane GROSSE

ORDRE DU JOUR

1. Approbation du Conseil Municipal du 13/04/2023
2. Autolaveuse
3. Représentant sécurité défense
4. Périscolaire
5. PLUI
6. Chasse
7. Divers

DCM 01/03/2023 : Approbation du Conseil Municipal du 13/04/2023

Madame le Maire informe les membres du Conseil Municipal de l'obligation d'approuver le procès-verbal du conseil municipal du 13/04/2023.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal décide, à l'unanimité :

D'APPROUVER le procès-verbal de la séance du Conseil Municipal du 13/04/2023.

Pour extrait certifié conforme,
Pournoy-la-Chétive, le 23/05/2023

COMMUNE DE POURNOY LA CHETIVE
DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance Ordinaire du 23 mai 2023 n°03/2023

DCM 02/03/2023 : Autolaveuse

Madame Le Maire informe les membres du Conseil Municipal de la nécessité d'investir dans une nouvelle autolaveuse.

Rapporteur Mme MAURICE Adjointe au maire présente au Conseil Municipal 2 devis avec explications :

Société VERNET :

Désignation	Prix H. T
Autolaveuse TTB 1840NX avec brosse + batterie	2900,00 €

Société TECHNISOL :

Désignation	Prix H. T
Autolaveuse neuve : 500C bull équipée (brosse, batterie, chargeur)	4 123,00 €
Autolaveuse reconditionnée : 500B équipée (brosse, batterie, chargeur)	2 200,00 €

Après délibérations, le Conseil Municipal à l'unanimité
ACCEPTÉ le devis TECHNISOL pour une autolaveuse reconditionnée à 2 200 HT.

Pour : 15

Contre :

Abstention :

DCM 03/03/2023 : Représentant sécurité défense

Madame Le Maire informe les membres du Conseil Municipal de l'annulation du point 5 de la délibération 05/07/2020 du 30/06/2020 nommant Madame Nicole GUERARD en tant que représentant de la sécurité défense.

Madame le Maire rappelle le rôle du représentant de la défense :

Les correspondants défense ont un rôle pédagogique sur le devoir de mémoire, la reconnaissance et la solidarité. L'enseignement de défense, première étape du parcours citoyen, est étroitement lié à l'histoire de notre pays, et notamment aux conflits contemporains. La sensibilisation des jeunes générations au devoir de mémoire en constitue l'un des éléments essentiels.

Madame Le Maire propose au Conseil Municipal le représentant suivant :

Monsieur Denis FERRI

Après délibérations, le Conseil Municipal à l'unanimité
ACCEPTÉ M. Denis FERRI représentant de la défense

Pour : 15

Contre :

Abstention :

COMMUNE DE POURNOY LA CHETIVE
DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance Ordinaire du 23 mai 2023 n°03/2023

DCM 04/03/2023 : Péri-scolaire

Madame Le Maire informe le Conseil Municipal du changement pour le péri-scolaire.

Rapporteur : Franck DALMARD

L'adjoint au péri-scolaire, Franck DALMARD propose un partenariat avec l'association territoriale des PESP LOR'EST à compter du 1^{er} septembre 2023.

L'adjoint au péri-scolaire, Franck DALMARD informe les membres du Conseil Municipal d'une convention avec PEP LOR'EST.

L'association sera en charge de l'accueil péri-scolaire (matin, midi et soir), et du centre de loisirs, le tout en partenariat direct avec la municipalité.

Après délibérations, le Conseil Municipal à l'unanimité

ACCEPTE la proposition de signer une convention avec l'association territoriale des PEP LOR'EST à compter du 1^{er} septembre 2023.

AUTORISE Madame Le Maire à signer les conventions et toutes autres pièces afférentes à ce dossier.

Pour : 15

Contre :

Abstention :

DCM 05/03/2023 : PLUI

Objet de la délibération : Élaboration du Plan Local d'Urbanisme Intercommunal – Avis communal sur le projet de PLUi arrêté.

VU le code de l'urbanisme notamment ses articles L153-15 et suivants, et R 153-5

VU la délibération du Conseil Métropolitain de Metz Métropole en date du 18 mars 2019 prescrivant l'élaboration du Plan Local d'Urbanisme intercommunal et définissant les modalités de concertation,

VU la délibération du Conseil Métropolitain de Metz Métropole en date du 18 mars 2019 définissant les modalités de collaboration entre Metz Métropole et ses communes membres, modifiée par la délibération du 26 septembre 2022, portant évolution d'une disposition relative aux modalités de concertation entre la métropole et les communes,

VU le débat tenu sur les orientations du Projet d'Aménagement et de Développement Durables du PLUi par le Conseil Métropolitain, lors des séances du 28 septembre 2021 et du 04 avril 2022,

VU la délibération du Conseil Métropolitain en date du 28 février 2022 intégrant la commune de Roncourt à la démarche d'élaboration du PLUi par extension des dispositions en vigueur (orientations, collaboration et concertation),

VU la délibération du Conseil Métropolitain de Metz Métropole en date du 3 avril 2023 tirant le bilan de la concertation et portant arrêt du projet de Plan Local d'Urbanisme Intercommunal

VU le projet de Plan Local d'Urbanisme Intercommunal arrêté et notifié aux communes et notamment les orientations d'aménagement et de programmation et les dispositions réglementaires

COMMUNE DE POURNOY LA CHETIVE
DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance Ordinaire du 23 mai 2023 n°03/2023

CONSIDERANT que les communes ont la possibilité d'émettre un avis sur les orientations d'aménagement et de programmation ou les dispositions du règlement qui la concernent directement et ce dans un délai de trois mois à compter de la date d'arrêt du projet de PLUi. Il est rappelé qu'en vertu de l'article L153-15 du code de l'urbanisme : « Lorsque l'une des communes membres de l'établissement public de coopération intercommunale émet un avis défavorable sur les orientations d'aménagement et de programmation ou les dispositions du règlement qui la concernent directement, l'organe délibérant compétent de l'établissement public de coopération intercommunale délibère à nouveau. »

Le Conseil municipal, après avoir entendu l'exposé de Madame le Maire, Monsieur Denis FERRI Adjoint à l'urbanisme et après en avoir délibéré, à l'unanimité

DECIDE d'émettre un avis favorable au projet de PLUi d'arrêté ;

Pour : 15

Contre :

Abstention :

DCM 06/03/2023 : CHASSE

RENOUVELLEMENT DES BAUX DE CHASSE

Madame le Maire informe l'assemblée que la prochaine campagne de chasse est fixée du 1er février 2024 au 31 janvier 2033. Dans le cadre de la mise en location, il convient de désigner des représentants de la Commune aux 2 commissions que sont la commission consultative communale de chasse et la commission de location.

La commission consultative communale de chasse est composée du Maire ou de son représentant, de deux conseillers municipaux, du receveur municipal, de la Chambre d'agriculture, de la Fédération des Chasseurs, du louvetier, du chef du service départemental de l'ONCFS.

Celle-ci donne son avis sur la consistance du lot, les demandes de réserves et d'enclaves, l'agrément des candidatures, le choix du mode de location, les sujets relatifs à la gestion des lots de chasse, les demandes de sous-location ou de cession de bail.

La commission de location est quant à elle composée du Maire ou de son représentant, de deux conseillers municipaux et du receveur municipal. Elle donne son avis sur la constitution du lot, les modalités de mise en location, le choix du locataire, les sujets relatifs à la gestion des lots de chasse.

Les deux conseillers municipaux peuvent être les mêmes dans ces deux commissions.

Madame le Maire fait appel à candidature pour siéger en tant que représentant de la Commune dans ces commissions.

- FERRI Denis
- WINGERT DESUERT Thierry

Le conseil municipal, à l'unanimité, après en avoir délibéré,

COMMUNE DE POURNOY LA CHETIVE
DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance Ordinaire du 23 mai 2023 n°03/2023

DESIGNE :

- FERRI Denis
- WINGERT DESUERT Thierry

Pour : 15

Contre :

Abstention :

Fait à Pournoy-la-Chétive, le 23/05/2023
Le Maire, Martine MICHEL

A handwritten signature in black ink is written over a blue circular official stamp. The stamp contains the text 'MAIRIE DE POURNOY LA CHETIVE' around the perimeter and a central emblem. The signature is a cursive script that partially obscures the stamp.

COMMUNE DE POURNOY LA CHETIVE
DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance Ordinaire du 23 mai 2023 n°03/2023



DEPARTEMENT DE LA MOSELLE
Canton des Coteaux de la Moselle

COMMUNE DE POURNOY LA CHETIVE

Procès-Verbal des délibérations du Conseil Municipal

Nombre de conseillers en exercice : 15	Séance du 13 avril 2023 Convocation du 31 mars 2023 Sous la Présidence de Madame Le Maire, Martine MICHEL
Nombre de conseillers présents : 9	<u>Etaient présents</u> MICHEL Martine, Sylvie MAURICE, DALMARD Franck, FERRI Denis, GENGENBACHER Nathalie, GUILLI Salima, MERLIER Martine, WERBENEC Jérôme, KLEIN TERENCE,
Procurations: 5	<u>Absents excusés - procurations</u> T. WINGERT-DESUERT a donné procuration à M. MICHEL E. DA SILVA a donné procuration à F. DALMARD D. FERRI a donné procuration à S. MAURICE S. MICHELAND a donné procuration à J. WERBENEC N. GUERARD a donné procuration à N. GENGENBACHER
Absents non excusés : 1	<u>Absents non excusés</u> DEBRIN Margaux
Secrétaire de séance :	Lauriane GROSSE
Ouverture de la séance : 18h00	Fermeture de la séance : 19h00



Mme GUILLI Salima est arrivée au point n°2

Ordre du jour de la séance

1. Approbation du Conseil Municipal du 21/03/2023
2. Périscolaire
3. Subventions aux écoles
4. Devis toiture périscolaire
5. Tableau des effectifs
6. Divers

DCM 01/02/2023 : Approbation du Conseil Municipal du 21/03/2023

Madame le Maire informe les membres du Conseil Municipal de l'obligation d'approuver le procès-verbal du conseil municipal du 21/03/2023.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal décide, à l'unanimité :
D'APPROUVER le procès-verbal de la séance du Conseil Municipal du 21/03/2023.

COMMUNE DE POURNOY LA CHETIVE

DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance Ordinaire du 23 mai 2023 n°03/2023

DCM 02/02/2023 : Péricolaire

Madame le Maire informe les membres du Conseil Municipal de la modification du règlement intérieur et des tarifs du périscolaire.

Monsieur Franck DALMARD, Adjoint au périscolaire présente le nouveau règlement intérieur et les nouveaux tarifs à l'ensemble du Conseil Municipal.

Monsieur Franck DALMARD, Adjoint au périscolaire expose ce qui va changer pour la rentrée 2023/2024.

Le règlement intérieur avec les nouveaux tarifs seront joint à la délibération.

Après délibérations, le Conseil Municipal à l'unanimité
ACCEPTTE le règlement intérieur et les nouveaux tarifs.

Pour : 14

Contre :

Abstention :

DCM 03/02/2023 : Subventions aux écoles

Madame le Maire informe le conseil municipal de la demande de subvention exceptionnelle de l'APE MERMOZ pour des voyages pédagogiques au cours de cette année scolaire 2022/2023.

4 élèves de la commune de Pournoy la Chétive est concerné.

Madame Le Maire propose :

- 50€ par élève de Pournoy La Chétive soit un total de 200€

Après délibérations, le Conseil Municipal à l'unanimité
ACCEPTTE la proposition de subvention aux écoles.

Pour : 13

Contre :

Abstention :

Mme GUILLI concernée par le vote n'a pas participé

DCM 04/02/2023 : Devis toiture du périscolaire

Madame Le Maire informe les membres du Conseil Municipal de la nécessité de rénover la toiture du périscolaire.

Madame le Maire présente au Conseil Municipal 2 devis :

Société GDA toiture.

Désignation	Prix H. T	Prix T.T.C
Dépose, Fourniture et Pose de noue en zinc naturel et Démoussage grattage des tuiles, nettoyage des gouttières, fourniture et pose d'un produit anti-mousse	3 531,00	4 237,20

Société Multitoits :

Désignation	Prix H. T	Prix T.T.C
Dépose, Fourniture et pose planche gouttière... contrôle étanchéité	4 922,42	5 906,90
Option : Balayage mousse	988,00	
Fourniture et application anti mousse	587,00	
Tuile à changer (prix à la pièce)	6,11	

Madame le Maire rappelle que les devis ont été présenté lors de la commission finance par M. FERRI.

COMMUNE DE POURNOY LA CHETIVE
DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance Ordinaire du 23 mai 2023 n°03/2023

Après délibérations, le Conseil Municipal à l'unanimité
ACCEPTÉ le devis GDA pour la toiture du périscolaire.

Pour : 14

Contre :

Abstention :

DCM 05/02/2023 : Tableau des effectifs

Madame le Maire informe le Conseil Municipal l'acceptation de mutation de Christelle ALBERT épouse BARAT.

Madame le Maire présente le nouveau tableau des effectifs de la commune à compter du 20/02/2023 :

SERVICE			
Catégorie	Grade	Durée hebdo	Poste ouvert
TITULAIRE			
C	Adjoint technique territorial	35h	1
NON TITULAIRE CONTRACTUEL			
C	Adjoint administratif principal 2ème classe	25h	1
C	Adjoint d'animation principal 2ème classe (Directrice)	35h	1
C	Adjoint territorial d'animation	22h	1
C	Adjoint territorial d'animation	21h	1
C	Adjoint territorial d'animation	6h	1
NON TITULAIRE CONTRAT AIDÉ			
/	Agent polyvalent	20H	1

Après délibérations, le Conseil Municipal à l'unanimité
VALIDE les effectifs de la commune.

Pour : 14

Contre :

Abstention :

DIVERS

Madame le Maire informe le Conseil Municipal des travaux de sécurisation de la RD5 d'un montant de 158 300€. Une convention a été établie entre l'Eurométropole de Metz et la commune de Pournoy-La-Chétive.

Réfléchir pour le carrefour rue de la fontaine et la RD5, à voir avec le solde du PLUSSUR.

Pour extrait certifié conforme,
Pournoy-la-Chétive, le 13/04/2023

Le Maire,
Martine MICHEL